

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 28 JANVIER 2025
20 heures 30

OBJET :

28/01/2025 N°1

RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 30 janvier 2025.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Éric MICHALLET - Franck POLLET

Absentes avant donné mandat : Laurette COLOMBET à Daniel MOUSSERIN – Sabine DERVIN à Chantal PAIRE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Daniel MOUSSERIN

RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Par délibération n° 11/06/2020 N°12 du 11 juin 2020 et n° 08/10/2020 /N°2 du 08 octobre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

Depuis la convocation à la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2024, M. le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

- DM 2024-19 : concession nouvelle de 50 ans au cimetière, n°407

- DM 2024-20 : M57 fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

- DM 2025-1 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AH 31 AH 19	10 chemin du Vernay	727 m ² 1/25 ^e de 5278 m ²	Bâti sur terrain propre Voirie – espaces verts	15/01/2025
----------------	---------------------	---	---	------------

- DM 2025-2 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AP 145	109 rue des Jardins de Lou	563 m ²	Non-bâti	15/01/2025
--------	----------------------------	--------------------	----------	------------

- DM 2025-3 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AP 156	102 rue des Jardins de Lou	537 m ²	Non-bâti	15/01/2025
--------	----------------------------	--------------------	----------	------------

Le Conseil municipal prend acte.

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,

Publication en ligne le 30 JAN. 2025



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.